

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°ACTE 202506230002

Objet :

***Avis sur l'arrêt du
projet de révision du
Schéma de Cohérence
Territorial du Pays de
Pontivy (SCoT)***

L'An deux mille vingt cinq
Le 23 juin à 19 heures,
Le conseil municipal de Buléon s'est réuni,
Sous la Présidence de Pierre BOUEDO, Maire,
A la Mairie,
Date de convocation : 16/06/2025

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Isabelle LANTRIN, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.

Excusé(s) : Pascal HAYS.
Absent (s) non excusé (s) : Nadine GUEREC.

Monsieur Pascal HAYS donne pouvoir à Monsieur Hervé LE GAL.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

Madame Delphine LE ROUX est nommée secrétaire de séance.

Par délibération n°996-05-25 du 26 mai 2025, le Syndical mixte du Pays de Pontivy a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Conformément à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le projet du SCOT est soumis à la commune, membre de l'EPCI,

Après avoir soumis au conseil municipal ultérieurement le dossier, qui comprenait :

- le projet d'aménagement stratégique (PAS),
- le document d'orientations et objectifs (DOO),
- les annexes,

Monsieur le Maire demande au conseil d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **valide, à l'unanimité des membres présents**, le compte rendu le projet du SCOT proposé par le Pays de Pontivy.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Pierre BOUEDO.

Accusé de réception en préfecture
056-215600274-20250623-202506230002-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2025



Nombre de membres
en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Excusé(s) : 1

Absent(s) non excusé(s) : 1

Compte tenu de la transmission :
le

Date de publication :
le.....